

Les déchets agricoles non organiques : bilan d'étude

Plus de 4 500 tonnes de déchets non organiques seraient produits chaque année par les 4 filières agricoles principales présentes dans notre département (maraîchage, arboriculture, viticulture et élevage).



Films de paillage, tuyaux d'irrigation, emballages vides, papiers-cartons, verre, etc... générés par les producteurs mais aussi par les organismes professionnels (coopératives) ont été estimés par des enquêtes auprès de différents acteurs concernés ou par l'utilisation de données issues de la bibliographie.

Quant aux solutions d'élimination/valorisation utilisées et les taux de recyclage déduits, ils sont très variables, mais les meilleurs sont atteints lorsqu'une filière collective est en place (type Adivalor).

Déroulement de l'étude

L'étude pluriannuelle sur les déchets agricoles non organiques menée par le Service Eau-Environnement avec l'appui du Conseil Général 66, est aujourd'hui arrivée à terme.

Une base de données a été créée pour chacune des 4 filières agricoles et présente :

- les quantités estimées de chaque déchet non organique produit,

- les filières d'élimination/valorisation utilisées,
- les taux de recyclage déduits,
- les faiblesses identifiées et les améliorations proposées.

Cette base a pour objectif d'évoluer en un « observatoire départemental » actualisé et complété au fil des années en fonction des évolutions de filières d'élimination/valorisation, des pratiques et connaissances.

Cette étude montre que l'objectif réglementaire issu du Grenelle (75% de recyclage des déchets professionnels) n'est pas atteint à ce jour pour les déchets agricoles non organiques.

Les années à venir devront permettre :

- d'orienter au maximum les déchets dans les filières collectives lorsqu'elles existent (actions de communication/sensibilisation),
- de créer de nouvelles filières collectives lorsque les gisements et le contexte le permettent,
- d'améliorer le tri des déchets et les solutions de recyclage proposées par les filières professionnelles lorsqu'aucune filière collective n'est envisageable.

Depuis la fin de l'étude, la création d'une collecte d'EPI usagés (Equipements de Protection Individuelle) est envisagée et la recherche de financements est en cours. Celle pour les EVPOH (Emballages Vides de Produits Oenologiques et d'Hygiène de la cave) sera réfléchiée en 2014 avec les partenaires professionnels de la filière viticole.

En parallèle, une étude a été menée sur les déchets organiques dont les conclusions permettront de compléter ce travail global pour l'activité agricole.

Merci à tous les producteurs et professionnels agricoles qui ont participé à cette étude et au Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui a accompagné ce travail.

Estelle GORIUS
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Service Eau-Environnement
Déchets agricoles non organiques, études de l'impact des industries, biodiversité
04 68 35 97 67 / 06 84 25 51 81 / e.gorius@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Données et bilan de l'étude



FILIERE MARAICHAGE

1 860 t/an dont 35 % actuellement recyclés

Producteurs maraîchers

- 1 600 t/an de déchets non organiques produits dont 85 % de films plastiques usagés (paillages, bâches tunnels...)
- 40 % de taux de recyclage estimé d'après les filières citées

Coopératives et OP légumes

- 260 t/an de déchets non organiques produits
- 30 % de taux de recyclage estimé

Les agriculteurs utilisent majoritairement (75%) des filières d'élimination/valorisation professionnelles appropriées mais 30% des structures collectives utilisent les filières destinées aux ordures ménagères.



FILIERE ARBORICOLE

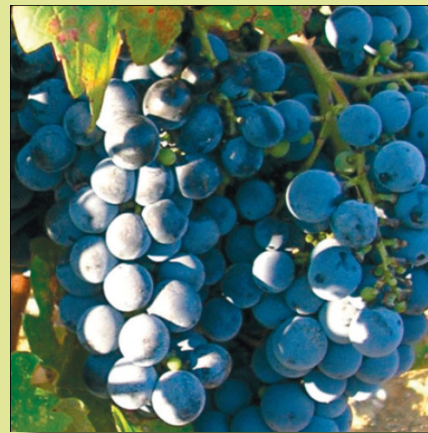
990 t/an dont plus de 35 % actuellement recyclés

Arboriculteurs

- 900 t/an de déchets non organiques produits
- 40 % de taux de recyclage estimé d'après les filières citées

Coopératives et OP fruits

- 90 t/an de déchets non organiques produits
 - 25 % de taux de recyclage estimé
- L'étude du gisement spécifique des filets paragrêle utilisés par les arboriculteurs ne permet pas d'organiser une filière collective actuellement étant donnée l'irrégularité de production liée à leur durée de vie.



FILIERE VITICOLE

1 790 t/an dont 15 % actuellement recyclés

Viticulteurs

- 1 390 t/an de déchets non organiques produits

Caves coopératives et particulières

- 400 t/an de déchets non organiques produits
- L'étude du gisement spécifique des emballages vides de produits œnologiques et d'hygiène de la cave encourage l'organisation d'une filière collective pour leur recyclage dont l'organisation reste à créer.



FILIERE ELEVAGE

20 t/an dont 50 % actuellement recyclés (estimation partielle)

Les filières collectives (ADIVALOR) organisées auprès des éleveurs sont restreintes et doivent s'adapter au contexte peu favorable (faibles quantités dispersées en zone de montagne) mais lorsqu'elles existent, elles sont bien utilisées (> 50 % de la population interrogée).